

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

### **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU SAMEDI 13 FEVRIER 2021 A 8H30 au Pôle ENR à Cernay**

Sur **47 conseillers communautaires en exercice**, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Point Numéro	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	soit au total
<b>2A</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>44</b>
<b>3A</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>44</b>
<b>4A</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>44</b>
<b>4B</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>44</b>
<b>4C</b>	<b>41</b>	<b>3</b>	<b>44</b>

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du vendredi 5 février 2021.

#### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Maurice LEMBLE, Francine GROSS, François HORNY, Chantal MEYER, Pascal FERRARI, Béatrice GEYMANN, Joël MANSUY, Michel SORDI, Josiane BOSSERT, Alain BOHRER, Annie GADEK, Cédric SCHRUTT, Séverine FRITSCHY, Nabil BENNACER, Michelle BEDNARSKI, Dominique STEIGER, Nicole WIPF, Christophe MEYER, Marie-Paule ZUSSY, Philippe ZIEGLER, Benoit HAAGEN, Christophe KIPPELEN, Bruno LEHMANN, Marc ROGER, Fabienne SCHAFFNER, Gilbert STOECKEL, Claudine FRANCOIS-WILSER, Charles SCHNEBELEN, Marie BAUMIER-GURAK, Guy STAEDELIN, Samira HOMRANI, Vincent BILGER, Flavia DIET, Rémi DUCHENE, Danièle WEBER, Daniel NEFF, Marie-Brigitte WERMELINGER, Estelle GUGNON, Matthieu ERMEL, Bernadette BRENDER, Jean-Luc MARTINI.

#### **Ont donné procuration :**

Madame Catherine OSWALD à Madame Josiane BOSSERT  
Monsieur René GERBER à Monsieur Daniel NEFF  
Madame Isabelle LETT à Monsieur Jean-Luc MARTINI.

#### **Etaient excusés :**

Monsieur Pierre-Marie KOLB  
Monsieur Jérôme HAMMALI  
Monsieur Louis BOCKEL.

---

#### **Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Président** propose de désigner à cette fonction Monsieur Charles SCHNEBELEN.  
Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

**POINT N° 1** – Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

---

**POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – PATRIMOINE BÂTI**

**2A) Modification du tableau des effectifs**

Rapport présenté par **Monsieur Gilbert STOECKEL**, Vice-Président en charge de l'Administration générale et du Patrimoine bâti.

**Résumé**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**DECISION**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 février 2021,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la modification du tableau des effectifs telle que présentée.
- 

**POINT N° 3 – FINANCES**

**3A) Orientations budgétaires 2021**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des Finances.

**Résumé**

Il appartient au Conseil de Communauté de débattre des orientations budgétaires 2021 dans un délai de deux mois précédant l'adoption du budget de l'exercice.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 février 2021,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **prend acte** du rapport d'orientations budgétaires 2021 de la CCTC ;
- **note** que ses conclusions serviront de cadre à l'élaboration du projet de budget 2021.

---

## **POINT N° 4 - ECONOMIE**

### **4A) Vente d'un terrain dans la ZAE du Vignoble à la société Forces Motrices de la Thur**

Rapport présenté par **Monsieur Michel SORDI**, Vice-Président, en l'absence de Monsieur Jérôme HAMMALI, Vice-Président en charge de l'Economie.

#### **Résumé**

Une parcelle appartenant à la société Forces Motrices de la Thur est constituée de la digue nord du canal des usiniers de Cernay. Aussi, pour faciliter l'entretien courant de cette digue, la société souhaite acquérir une bande de terrain dans la ZAE du Vignoble à Cernay.

## **DECISION**

Considérant l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 12 novembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 18 janvier 2021,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la cession de la parcelle cadastrée section 28 n° 149/37, d'une contenance de 626 m<sup>2</sup>, située rue des Artisans dans la ZAE du Vignoble à Cernay, au prix de 15 650 € HT, soit 18780 € TTC, ceci au profit de la société Forces Motrices de la Thur ;
- **précise** que les frais liés à l'établissement de l'acte de vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces y relatives ;
- **approuve** le reversement de la somme de 15 650 € HT à la Ville de Cernay, ceci après la vente effective du terrain.

#### **4B) Radiation d'une inscription figurant au Livre Foncier de Cernay**

Rapport présenté par **Monsieur Michel SORDI**, Vice-Président, en l'absence de Monsieur Jérôme HAMMALI, Vice-Président en charge de l'Economie.

##### **Résumé**

La Communauté de Communes a été sollicitée par Maître Jean-Marc HASSLER, Notaire, dans le cadre d'un échange de biens immobiliers situés rue de la Saugé à Cernay, afin de lui donner procuration pour effectuer la mainlevée et la radiation d'une inscription grevant ces biens cadastrés section 81 n° 94/31 et n° 122/31.

##### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 février 2021,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **autorise** la mainlevée et la radiation de l'inscription mentionnée ci-dessus, en tant seulement que celle-ci grève les biens immobiliers cadastrés section 81 n° 94/31 et n° 122/31, situés sur le ban communal de Cernay ;
- **charge** le Président ou son représentant à signer les procurations pour mainlevée, selon les termes ci-dessus.

---

#### **4C) Adhésion de la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'OCM Thur Doller**

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président, en l'absence de Monsieur Jérôme HAMMALI, Vice-Président en charge de l'Economie

##### **Résumé**

Une Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services a été initiée en 2017 par le PETR du Pays Thur Doller. Il est proposé à la Communauté de Communes de Thann- Cernay d'adhérer à cette opération.

##### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 février 2021,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'OCM Thur Doller ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer une convention avec le PETR du Pays Thur Doller relative à la mise en œuvre de cette OCM sur le territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

**POINT N° 5 – DIVERS**

**5A)-5B) Comptes-rendus des décisions prises par délégations du Conseil de Communauté**

**Monsieur François HORNY** rend compte de l'ensemble des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil de Communauté du 17 juillet 2020.

Le Conseil en prend acte.

\_\_\_\_\_

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 09h30.**

\_\_\_\_\_

Cernay, le 15 février 2021

Le secrétaire :



Fabien LARMENIER

